

Formation Référent Santé Sécurité au Travail

La formation Référent Santé et Sécurité au Travail (*R-SST*) permet au collaborateur - *désigné par l'employeur* - d'acquérir les compétences nécessaires à la mise oeuvre d'une politique de prévention efficace au sein de votre établissement.

La formation référent santé sécurité au travail permet d'acquérir et de développer les compétences nécessaire à l'exercice de Référent en Santé et Sécurité au Travail.

Objectifs

- Cerner le contexte réglementaire et son évolution concernant la santé et sécurité au travail
- Situer le rôle et les missions du Référent en Santé et Sécurité au Travail
- Promouvoir la culture en santé et sécurité au travail au sein de son établissement.
- Cerner les conséquences liées aux conditions de travail dégradées, les enjeux qui s'en dégagent et appréhender les notions de base en prévention
- Participer à l'analyse et à l'évolution des risques professionnels

Public Visé

Tout salarié désigné par son employeur pour s'occuper de la mise en oeuvre d'une politique de prévention des risques professionnels au sein de son entreprise

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Théorie :

Tour de table afin de présenter les conditions de réalisation de la formation

Textes réglementaires de référence :

- Les principes de la réglementation en santé et sécurité au travail
- La codification du Code du Travail
- Les principes généraux du Code du Travail
- Les autres textes de références

Rôle et missions de l'encadrement en santé et sécurité au travail :

- Le cadre réglementaire de l'encadrement en santé et sécurité au travail
- La veille réglementaire

Obligations et responsabilités :

- Les obligations de chacun en matière de santé et sécurité au travail
- Les différentes juridictions
- Notion de responsabilité (responsabilité civile et pénale)
- Notions de faute inexcusable, de délit d'entrave
- Obligation de secret professionnel et discrétion

Les différents acteurs de la prévention :

- Les acteurs internes et externes
- Les rôles et missions de chaque acteur
- Rôle, missions et fonctionnement du CSE/CSSCT

La prévention, définition et notions importantes :

- Définitions : accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle...
- Les enjeux de la prévention
- Notions de danger, situation dangereuse, élément déclencheur et de dommage
- Mécanismes d'accident ou d'incident
- Les différentes valeurs du management de la santé et sécurité au travail

Le management de la santé et sécurité au travail :

EVINCEL - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

- Les différentes valeurs du management de la santé et sécurité au travail
- La mise en place d'une politique de prévention
- L'animation de réunion en santé et sécurité
- La conduite de projet en santé et sécurité au travail

L'analyse d'accident de travail :

- Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- Les différentes mesures de préventions possibles
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Le suivi des mesures

L'évaluation des risques/le document unique :

- Les enjeux de l'évaluation des risques
- Les références réglementaires
- Les différentes étapes du projet
- L'analyse des risques et leur classification dans les différentes unités de travail
- Mise en place d'un programme de prévention
- La mise en œuvre des actions

La prévention de la pénibilité :

- La loi N° 2010-1330
- Définition de la pénibilité
- Les obligations des entreprises (fiche d'exposition individuelle, accord d'entreprise...)

Document et démarches de prévention :

- Le protocole de chargement/déchargement
- Le registre de signalement d'un danger grave et imminent
- La fiche de risque professionnel
- Le rapport annuel d'activité du service de médecine préventive
- Le programme annuel de prévention
- Le rapport annuel de prévention
- Le plan de prévention
- Le permis feu

Les obligations en matière de formations « hygiène et sécurité » :

- Notions générale/Champs d'application
- Les différentes formations en santé et sécurité au travail
- Rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Pratique : en sous-groupes et / ou individuelle

- Exercice d'étude de cas (photos, vidéos et retour d'expérience)
- Exercice de mise en situation (enquête accident de travail, tenue de réunion...)
- Visite des locaux
- Repérer les situations de travail, les risques inhérents
- Mettre en œuvre les actions de prévention

QCM

Les + métier

La formation Référent Santé et Sécurité au Travail (R-SST) permet au collaborateur - désigné par l'employeur - d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace au sein de votre établissement. La formation référent santé sécurité au travail permet d'acquérir et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de Référent en Santé et Sécurité au Travail.

Objectifs pédagogiques

Cerner le contexte réglementaire et son évolution concernant la santé et sécurité au travail,
Situer le rôle et les missions du référent en santé et sécurité au travail,
Promouvoir la culture de santé et sécurité au travail au sein de son établissement,
Cerner les conséquences liées aux conditions de travail dégradées, les enjeux qui s'en dégagent et appréhender les notions de base en prévention,
Participer à l'analyse et à l'évolution des risques professionnels.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exercices de mise en situation réalisés sur tablette tactile

EVINCEL - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

- Livret de fin de formation remis à chaque participant (dématérialisé)
- Support de cours EVINCEL, photos, vidéos
- Exercices de mise en situation avec les différentes trames et sources documentaires
- Visite de site et analyse des situations de travail
- Travail de rédaction : Procès verbal (PV), réclamations, ...
- Différentes trames : convocation, ordre du jour, DUERP, règlement intérieur, Procès Verbal de réunion, plan de prévention, permis feu, ...
- Différentes sources : INRS, DARES, Légifrance, Juritravail, DIRECCTE, ...

Matériels pédagogiques :

- Tablette tactile pour chaque participant(e)
- Vidéo projecteur, ordinateur, enceinte portable
- Divers registres : unique du personnels (RUP), accidents du travail (AT), dangers graves et imminents (DGI), ...
- Code du travail, code de la sécurité sociale, code pénal, code civil
- Accès à internet et / ou clé 4G

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs professionnels spécialisés dans la prévention des risques professionnels et du droit social

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM sur tablette tactile

Évaluation formative lors des exercices en sous-groupe et / ou individuelle

Attestation de présence remise à chaque participant(e)

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap (PSH) , un accompagnement spécifique peut être engagé afin de faciliter leur parcours

Effectif

1 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr